



Héritage régime communautaire

Par **indianat**, le **17/05/2010** à **16:26**

Bonjour,

Je suis séparée depuis peu (séparation de corps) et mariée sans contrat de mariage (régime communauté).

Je souhaiterais savoir si l'héritage de mon père décédé il y a 4 ans (argent bloqué chez le notaire actuellement pour litige avec mon frère) me reviendra en propre (en bien propre) ou sera à partager avec mon mari vu notre régime de mariage (si une solution est trouvée avant notre divorce).

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

Indianat